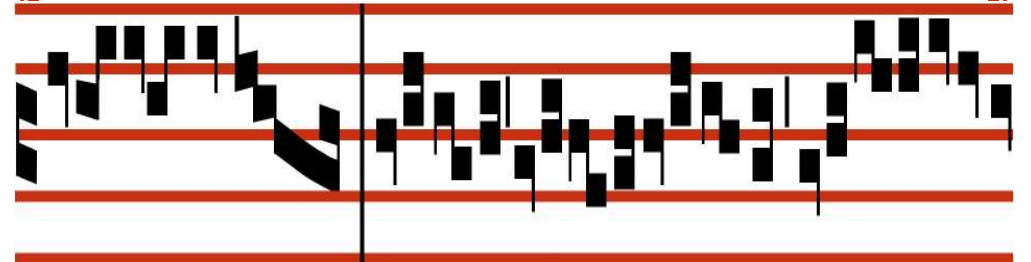


DOMINIQUE AMANN

L'Hymne sur la reprise de Toulon



La Maurinière
Éditions numériques

Ce fichier PDF contient un livre numérique.

Il est proposé en lecture gratuite mais n'en demeure pas moins la propriété de son auteur.

Il est interdit de le modifier, de le vendre ou de l'utiliser à des fins commerciales.

Droits de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle, dans l'article L122-5, alinéa 2, autorise « les copies ou reproductions réalisées à partir d'une source licite et strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, dans l'alinéa 3a, « les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées ».

L'article L122-4 du même Code prévoit que « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. »

© La Maurinière éditions - Dominique AMANN, 2012.

Site Internet www.la-mauriniere.com

ISBN 978-2-9513790-5-3

DOMINIQUE AMANN

L'Hymne sur la reprise de Toulon

Paroles de Marie-Joseph Chénier

Musique de Charles-Simon Catel

Chanté pour la première fois le 10 nivôse an II

DU MÊME AUTEUR

Gammes, Accords, Tempéraments.

Toulon, l'auteur, 1999, in-8°, 160 pages.

Dragons et Dracs dans l'imaginaire provençal.

Toulon, La Maurinière, 2006, in-8°, 288 pages.

Jean Aicard, Contes et récits de Provence.

Marseille, éditions Gaussen, 2010, in-8°, 208 pages.

Georges Sand, Le Drac.

Marseille, éditions Gaussen, 2010, in-16, 160 pages.

La Tarasque, un dragon en Provence.

Marseille, éditions Gaussen, 2011, in-4°, 112 pages.

Jean Aicard, une jeunesse varoise, 1848-1873.

Marseille, éditions Gaussen, 2011, in-8°, 304 pages.

HISTORIQUE

La reprise de Toulon aux Anglais par les armées républicaines le 19 décembre 1793 souleva en France une émotion considérable. Nombreux furent les paroliers, poètes et musiciens qui consacèrent une part de leur talent à célébrer cette victoire.

Par un décret du 4 nivôse an II (24 décembre 1793), la Convention nationale ordonna, pour le décadi suivant, une fête « en mémoire des victoires des armées françaises et notamment à l'occasion de la prise de Toulon ».

À Paris, l'organisation en fut confiée au peintre David qui présenta son projet à la Convention dans la séance du 7 nivôse.

La fête fut effectivement célébrée au jour dit et les Parisiens purent entendre l'*Hymne sur la reprise de Toulon*, composé en quelques jours seulement par le poète Marie-Joseph Chénier et le musicien Charles-Simon Catel.

LE POÈME DE CHÉNIER

Les paroles de cet hymne sont bien connues car elles furent publiées par différents journaux, notamment les *Annales patriotiques*, la *Gazette française* et le *Moniteur*, dans leurs programmes et comptes rendus de la fête.

Toulon, redevenu Français,
N'étend plus ses regards sur une onde captive ;
Son roc, purifié par nos justes succès,
Menace Albion fugitive.
Les feux qu'ont allumés des ennemis pervers,
Dirigés contre eux-mêmes, ont foudroyé leurs têtes ;
Et leurs vaisseaux, tyrans des mers,
Sont poursuivis par les tempêtes.

Il sera partout abattu
Le rival insolent d'un peuple magnanime :
Le Français aux combats marche avec la vertu,
Et l'Anglais marche avec le crime.
Le pouvoir éternel qui siège au haut des cieus
Du Peuple Souverain protège le génie ;
Et les élémens furieux
S'arment contre la tyrannie.

Les esclaves cherchent les rois ;
Toulon vomit au loin ses habitants coupables ;
D'autres mortels plus purs invoqueront nos lois,
Sur ces rivages mémorables.
Abandonnant des cours l'azyle corrupteur,
D'autres traverseront la liquide campagne,
Et viendront chercher le bonheur
Au port sacré de la Montagne.

Anglais, vos serviles vaisseaux,
Teints du sang qui coula sous les remparts de Gênes,
D'une cité française osant souiller les eaux,
Venoient nous apporter des chaînes :

Les nôtres, à Plimouth portant l'Égalité,
Consoleront la Manche à des brigands soumise ;
Et le jour de la Liberté
Luira sur la sombre Tamise.

En vain vous prétendez encor
Appesantir sur l'onde un trident tyrannique,
Roi, ministres, guerriers, vainqueurs avec de l'or,
Triomphant par la foi punique :
L'univers se soulève ; il remet en nos mains
Le soin de recouvrer le public héritage ;
Et les bras des nouveaux Romains
Renverseront l'autre Carthage.

Lève-toi, reprends tes lauriers,
Ceins d'olive et de fleurs ta tête énorgueillie,
Fille de l'Océan dont les flots nourriciers
Baignent la France et l'Italie.
Sur ton sein généreux porte-nous les trésors
De l'onde Adriatique et des mers de Byzance ;
Appelle et conduis dans nos ports
Les doux tributs de l'abondance.

Peuple libre et triomphateur,
Français, votre destin fera le sort du monde.
C'est un soleil nouveau dont l'éclat bienfaiteur
Réjouit, anime et féconde.
Tout ressent, tout bénit ses rayons pénétrants
Tout fuit, en l'invoquant, cet astre tutélaire ;
Son feu qui brûle les tyrans
Nourrit les peuples qu'il éclaire.

LA PARTITION

La musique de l'*Hymne sur la reprise de Toulon* a parfois été attribuée à François-Joseph Gossec, directeur du corps de musique de la Garde nationale de Paris et, à ce titre, compositeur habituel du grand répertoire révolutionnaire. Dans la réalité, il avait confié ce travail à un assistant, le tout jeune Charles-Simon Catel âgé de seulement vingt ans, et qui avait déjà fourni, pour les festivités du nouveau régime, un *Hymne à l'égalité* en 1791, un *De profundis* et une *Ode patriotique* en 1792.

Le jeune compositeur a réalisé une œuvre très simple pour trois voix d'hommes sans accompagnement instrumental. L'homorythmie des voix et une harmonie très claire confèrent une belle force expressive à des paroles animées d'un grand zèle révolutionnaire et d'une inspiration fortement patriotique.

La musique de cet hymne a failli être perdue à jamais. Musique de circonstance composée pour une occasion bien précise, elle ne fut pas imprimée lors de sa création et seules quelques copies manuscrites subsistèrent.

Aujourd'hui, cette œuvre musicale n'est plus connue que par le *Recueil des Époques*.

Le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), à la veille de cesser ses fonctions, la Convention publia un nouveau « Décret sur l'organisation de l'instruction publique » dont le titre VI était consacré aux fêtes nationales. Il instituait sept fêtes annuelles : de la Fondation de la république, de la Jeunesse, des Époux, de la Reconnaissance, de l'Agriculture, de la Liberté et des Vieillards.

Par ailleurs, les fêtes de « la Juste Punition du dernier roi des Français » (en pluviôse), de la Prise de la Bastille le 14 juillet (en messidor) et de la Chute de la royauté le 10 août (fin thermidor) continuèrent d'être célébrées très régulièrement. Enfin, deux fêtes furent ajoutées en l'an VI : celle de la Souveraineté du peuple, fixée au 30 ventôse et celle du 18 Fructidor commémorant le coup d'État des directeurs républicains l'année précédente.

Le désir de faire participer le peuple au chant des hymnes lors des fêtes révolutionnaires fit ressentir la nécessité d'un recueil imprimé, largement distribué dans tout le pays et notamment dans les petites communes ou les villages dépourvus de moyens musicaux. Après en avoir recueilli les éléments, François de Neufchâteau obtint le vote d'un crédit sur le budget de l'an VII. Les graveurs se mirent au travail mais furent bien vite arrêtés par le coup d'État du 18 brumaire an VIII.

Les manuscrits ayant été détruits dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre en 1871, il ne subsiste aujourd'hui qu'un seul exemplaire gravé, en fait l'épreuve d'essai, le tirage n'ayant jamais été effectué. Entré dans la bibliothèque du Conservatoire de musique de Paris durant le quatrième trimestre 1890, ce précieux document est actuellement conservé par la Bibliothèque nationale de France, département de la musique, sous la cote H².15-17.

Le manuel projeté devait se composer apparemment de trois livres mais il n'a été qu'incomplètement réalisé. Le *Livre premier, Des Époques de la Révolution française* regroupe quarante et un hymnes relatifs aux journées politiques et se compose de cent vingt-quatre pages numérotées ; l'*Hymne sur la reprise de Toulon* se trouve aux pages 50 et 51. Le *Livre second, Des fêtes nationales* propose onze autres hymnes pour des cérémonies

civiques ; cette section n'est pas paginée. Et pour le *Livre troisième, Des Époques de la vie de l'homme*, seule la feuille de titre existe.



La versification n'est pas du meilleur Chénier ; la mélodie et son harmonisation minimale ne suffisent point à établir la renommée de Catel. Tout cela sent son œuvre de circonstance, élaborée dans la fièvre des événements. Et pourtant, il passe au travers de cette musique un enthousiasme qui donne, encore aujourd'hui, la mesure des sentiments et de la fierté que ressentirent les Républicains de 1793 à l'occasion de cette victoire.

Hymne sur la reprise de Toulon

Paroles de Marie-Joseph CHÉNIER
Musique de Charles-Simon CATEL

Chanté pour la première fois le 10 nivôse an II

(BnF, Département de la Musique, H²15.19 - pages 50-51)

f
Tou - lon, re - de - ve - nu Fran -
f
Tou - lon, re - de - ve - nu Fran -
f
Tou - lon, re - de - ve - nu Fran -

p
çais, N'é - tend plus ses re - gards sur une
p
çais, N'é - tend plus ses re - gards sur une
p
çais, N'é - tend plus ses re - gards sur une

7 *f*
 on - de cap - ti - ve; Son roc, pu - ri - fi -
 on - de cap - ti - ve; Son roc, pu - ri - fi -
 on - de cap - ti - ve; Son roc, pu - ri - fi -

10
 é par nos jus - tes suc - cès, Me -
 é par nos jus - tes suc - cès, Me -
 é par nos jus - tes suc - cès, Me -

12 *p*
 nace Al - bi - on fu - gi - ti - ve. Les
 nace Al - bi - on fu - gi - ti - ve. Les
 nace Al - bi - on fu - gi - ti - ve. Les

15
 feux qu'ont al - lu - més des en - ne - mis per -
 feux qu'ont al - lu - més des en - ne - mis per -
 feux qu'ont al - lu - més des en - ne - mis per -

18
 vers, Di - ri - gés contre eux mê - mes, -
 vers, Di - ri - gés contre eux mê - mes,
 vers, Di - ri - gés contre eux mê - mes,

21 *p*
 ont fou - dro - yé leurs tê - tes; -
 ont fou - dro - yé leurs tê - tes,
 ont fou - dro - yé leurs tê - tes,

12

13

23 Et leurs vais - seaux ty-rans des mers,
 Et leurs vais - seaux ty-rans des mers,
 Et leurs vai - seaux ty-rans des mers,

26 Sont pour-sui - vis par les tem - pê -
 Sont pour-sui - vis par les tem - pê -
 Sont pour-sui - vis par les tem - pê -

29 tes.
 tes.
 tes. Sont pour - sui -

30 *f* Sont pour - sui - vis par les tem -
 Sont pour - sui - vis par les tem -
 vis, sont pou - sui - vis par les tem -

32 pê - tes.
 pê - tes.
 pê - tes.